

PERMIS 2 ROUES

	PERMIS AM	PERMIS A1	PERMIS A2	PERMIS A
TYPE DE VÉHICULE	Cyclomoteur/ quadricycle : <ul style="list-style-type: none"> • Vitesse max. 45km/h • Cylindrée < ou = à 50cm³ 	Motocyclette : <ul style="list-style-type: none"> • max. 125 cc • max. 11kW avec un rapport puissance/poids de max. 0,1 kW/kg 	Motocyclette : <ul style="list-style-type: none"> • max. 35kW avec un rapport • puissance/poids de max. 0,2 kW/kg Tricycle : max. 15 kW	Motocyclette : <ul style="list-style-type: none"> • puissance supérieure à 35kW Tricycle : <ul style="list-style-type: none"> • puissance supérieure à 15kW
PERMIS THÉORIQUE	À partir de 15 ans et 9 mois. Score de min. 33/40.	À partir de 17 ans et 9 mois. Score de min. 41/50		
FORMATION OBLIGATOIRE	Min. 4h de cours pratiques avec une école de conduite agréée	Min. 9h de cours pratiques avec une école de conduite agréée		
EXAMEN PRATIQUE	Epreuve sur terrain privé. 16 ans minimum.	Epreuve sur terrain privé et sur voie publique. 18 ans minimum	Epreuve sur terrain privé et sur voie publique. 20 ans minimum	Epreuve sur terrain privé et sur voie publique. 24 ans minimum